

## **Le Secrétaire général**

### **Message à l'occasion de la Journée des droits de l'homme**

**10 décembre 2013**

La Journée des droits de l'homme marque l'anniversaire de l'adoption d'un texte historique, la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'Assemblée générale. Cette année, elle coïncide avec le vingtième anniversaire d'une autre initiative audacieuse qui a fait date dans la lutte menée pour faire des droits de l'homme une réalité universelle : l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Avec la participation de représentants de plus de 800 organisations non gouvernementales, institutions nationales, organes conventionnels et établissements universitaires, les États Membres se sont fixés une mission de longue haleine et pour la remplir ont créé le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), réalisant ainsi un des rêves les plus chers de la communauté internationale.

Depuis 20 ans que le HCDH existe, cinq haut-commissaires se sont succédé à sa tête, dirigeant avec dévouement l'action que mène les Nations Unies pour promouvoir toujours et encore les droits de l'homme à l'échelle de la planète. En s'appuyant sur toutes sortes de normes et de mécanismes, le HCDH défend les victimes, presse les États de se montrer à la hauteur de leurs obligations, soutient les experts et organes œuvrant en faveur des droits de l'homme et – grâce à sa présence dans 61 pays – aide les États à mieux faire respecter ces droits.

La promotion des droits de l'homme est un des principaux objectifs que se sont donnés les Nations Unies et l'Organisation s'acquitte de cette mission depuis sa création. À l'époque, le succès de son entreprise reposait sur la volonté politique des États et cela est toujours le cas de nos jours. Ce sont les États qui doivent en premier lieu protéger les droits de l'homme et prévenir les violations de ces droits au niveau national; ce sont eux qui doivent répondre présents quand d'autres États faillent à leur devoir. Ce n'est pas toujours chose facile et ces 20 dernières années ont été marquées par des génocides et par de nombreuses autres violations choquantes et massives du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Améliorer la façon dont le système des Nations Unies prévient et gère les catastrophes imminentes, tel est l'objectif premier d'une nouvelle initiative, le plan d'action Les droits avant tout, qui vient d'être lancée pour faire en sorte que les organismes des Nations Unies et tous les membres de leur personnel soient pleinement conscients de la place centrale qu'occupent les droits de l'homme dans l'action collective que l'Organisation a pour responsabilité de mener. Ce plan vise par-dessus tout à nous permettre de réagir plus énergiquement face aux violations généralisées et surtout à empêcher ce genre de situation de se produire en privilégiant la prévention et les interventions rapides reposant sur la réalisation des droits reconnus.

En cette Journée des droits de l'homme, j'invite les États à tenir les promesses qu'ils ont faites lors de la Conférence de Vienne. Je réaffirme la détermination du Secrétariat, des fonds et des programmes des Nations Unies de se monter vigilants

et courageux face aux violations des droits de l'homme. Enfin, je tiens à rendre hommage à l'une des grandes figures contemporaines de la cause des droits de l'homme : Nelson Mandela dont la disparition a plongé le monde entier dans la tristesse mais dont l'engagement en faveur de la dignité humaine, de l'égalité de la justice et de la compassion tout au long de sa vie demeurera à jamais une source d'inspiration pour nous tous qui œuvrons sans relâche à la construction d'un monde où tous les droits de l'homme de tous les êtres humains sont respectés.